

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC60

présenté par
M. Larive, rapporteur

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	1 000 000
Jeunesse et vie associative	1 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder le montant des crédits consacrés au Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En l'état du projet de loi de finances pour 2021, le Gouvernement propose d'inscrire un peu plus de 38,98 millions d'euros (contre 34,68 millions d'euros en 2020) afin de créer 600 postes FONJEP supplémentaires. Or, dans le contexte créée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le tissu associatif a plus que jamais besoin d'un soutien actif pour la structuration de ses réseaux, le renforcement de son pilotage et la conduite de ses projets. Le FONJEP permet aux associations de s'attacher des compétences nécessaires.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'augmenter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 du programme 163 d'un million d'euros destinés au FONJEP. Compte tenu des prescriptions de la LOLF qui enserrent l'exercice du droit d'amendement, cette augmentation est gagée par une diminution à due concurrence des AE et CP demandés pour l'action 02 du programme 219 au titre du subventionnement des grands événements sportifs internationaux (GESI). La programmation budgétaire prévoit d'allouer à ce poste de dépenses la somme de 9,9 millions d'euros en AE et de 5,7 millions d'euros en CP. Or, la persistance de la crise sanitaire rend très incertaine le maintien de nombre d'évènements.